

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FOUSSIGNAC
Du 24 septembre 2024 à 19h00

Le Conseil municipal dûment convoqué le 13 septembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire sous la présidence de M. Georges DEVIGE, Maire.

L'an **2024** et le **24 septembre à 19 heures**, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **DEVIGE Georges Maire.**

Etaient présents : M. DEVIGE Georges, Maire, Mmes CHAPT Sabine, CHIRON Esther, FOURNIER Alexandra, MM : BERNARD José, BONNET Matthias, BROGNIART Francis, PINARD Laurent, PRUNIER Stéphane.

Absent : BOUILLER Dylan

Excusés : BARDOU Julien (procuration à DEVIGE Georges), LANDIER Sébastien, SUTRE Sébastien (procuration à BONNET Matthias)

Secrétaire : CHAPT Sabine

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du 18 juillet 2024.
- Délibération : Révision de l'attribution de compensation dans le cadre de l'élaboration de la carte communale
- Participation aux charges de fonctionnement - Ecole de Mérignac - Annule et remplace la délibération N°2024-06-11
- Participation aux charges de fonctionnement - Ecole de Sigogne
- Participation aux charges de fonctionnement - Ecole de Triac-Lautrait
- Contrat de travail - Monsieur REMAUD Julien et Monsieur LAURGEAU Pierre-Yves (animation du 15/12/2024)
- DM N°3 – Augmentation de crédits sur l'opération N°167 « Mobiliers Urbains »
- Rapports des commissions
- Repas du 11 novembre 2024
- Mise à jour du tableau des effectifs de la commune
- Questions diverses.

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal du Conseil Municipal du 18 juillet 2024 qui est approuvé à l'unanimité.

1- Révision de l'attribution de compensation dans le cadre de l'élaboration de la carte communale

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal, que dans le cadre des projets de constructions des sociétés COURVOISIER et BRASTAAD-TIFFON il avait été décidé de procéder à la révision de la carte communale. Cette procédure a été confiée à la communauté d'agglomération de Grand Cognac.

Il expose que le coût de cette révision s'élève à 12 176.38 € et que ce montant sera déduit de l'attribution de compensation de la commune versée par Grand Cognac.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuvent la révision de l'attribution de compensation ;
- Approuvent le montant de la révision proposé ;
- Autorisent le maire à régulariser le montant de la révision au titre de l'exercice 2024 ;
- Approuvent l'annulation de cette baisse d'attribution de compensation à compter de l'exercice 2025 ;
- Autorisent le maire, ou son représentant, à signer tous les documents afférents.

2- Délibérations : Participation aux charges de fonctionnement – Ecole de Mérignac – Ecole de Sigogne – Ecole de Triac-Lautrait

Les membres du conseil municipal délibèrent favorablement aux montants de participations aux frais de fonctionnement des écoles comme suit :

- Ecole de Mérignac : 780.92 € par élève (annule et remplace la délibération N°2024-06-11)
- Ecole de Sigogne : 788.87 € par élève
- Ecole de Triac-Lautrait : 837.12 € par élève

3- Contrat de travail - Monsieur REMAUD Julien et Monsieur LAURGEAU Pierre-Yves - Animation du 15/12/2024

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune organise comme chaque année le Noël des enfants (spectacle-distribution de cadeaux et goûter)

Il soumet au conseil la proposition d'animation de Monsieur REMAUD Julien et Monsieur LAURGEAU Pierre-Yves

Monsieur le Maire expose que si la prestation convient au conseil municipal, un contrat de travail devra être signé avec les deux artistes.

Monsieur le Maire détaille les montants à régler après la prestation à savoir :

Au bénéfice de Monsieur REMAUD Julien 170.00 € (prestation)

Au bénéfice de Monsieur LAURGEAU Pierre-Yves 170.00 € (prestation)

Frais de déplacements : 54 €

Au bénéfice du GUSO : 347.10 € (charges salariales et patronales). Le montant des cotisations GUSO peuvent varier en fonction des taux de cotisation en vigueur au moment de la déclaration.

Total à régler : 170.00 + 170.00 + 54.00 + 347.10 = 741.10 €

Après délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire :

- à signer un contrat de travail avec Monsieur REMAUD Julien et Monsieur LAURGEAU Pierre-Yves pour leur animation du 15 décembre 2024
- à effectuer la déclaration d'embauche auprès du GUSO
- à procéder au règlement des salaires deux artistes correspondant à leur prestation
- à procéder au paiement des cotisations au GUSO correspondant aux charges salariales et patronales afférentes à ce contrat de travail.

4- DM N°3 - Augmentation de crédits sur l'opération N°167 "Mobiliers urbains"

Monsieur le Maire expose que nous avons procédé à l'acquisition d'une poubelle extérieure pour un montant de 246.00 € TTC

Il explique que cette acquisition doit être imputée sur l'opération N°167 "mobiliers urbains" mais qu'aucun crédit n'est prévu sur cette opération au BP 2024 de la commune.

Il propose au conseil municipal de prendre la Décision Modificative suivante :

2158-167 : + 246.00 €

21828-198 : - 246.00 €

Après délibération, les membres du conseil, à l'unanimité approuvent la Décision Modificative proposée par Monsieur le Maire

5- Mise à jour du tableau des effectifs de la commune

Vu le budget communal,

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité adopte le tableau des effectifs, tel que présenté ci-après et arrêté à la date du 24 septembre 2024

POSTE	GRADE	CAT	ANCIEN EFFECTIF	NOUVEL EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE
Adjoint technique	Adjoint technique territorial	C	1	1	35 h
Adjoint technique	Adjoint technique territorial	C	1	1	35 h
Adjoint technique	Adjoint technique territorial	C	1	0	18 h
Adjoint technique	Adjoint technique territorial principal 2ème classe	C	0	1	18h
Adjoint Administratif	Adjoint administratif principal 2ème classe	C	1	0	35 h
Adjoint Administratif	Adjoint administratif principal 1ère classe	C	0	1	35 h

6- Commission Bâtiments :

Maison de Madame BUSETTI Rue du Tilleul :

Monsieur le Maire expose que Madame THEBAUD, architecte et un cabinet d'étude se sont rendus sur place et doivent rendre un rapport d'étude de la structure du bâtiment dans les prochains jours.

7- Commission Voiries :

Travaux enfouissement des réseaux – Route de Bourras :

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une réunion se tiendra le vendredi 27/09 à 10h00 à la mairie
Début des travaux d'enfouissement : 07/10/2024 – Durée 3 mois en demi chaussée réalisés par l'entreprise ALLEZ ET CIE.

La demande de DETR sera déposée début décembre et l'appel d'offres pour les travaux sera lancé en fin d'année.

Questions diverses:

- ✓ Choix du traiteur par les conseillers pour le repas du 11 novembre 2024 : Charente Réception.
- ✓ Le conseil municipal décide :
 - de la participation à la mutuelle prévoyance des agents ayant souscrit un contrat labellisé : 10 € brut
 - de la participation à la mutuelle santé des agents ayant souscrit un contrat labellisé : 15 € brut

Ces propositions de participation feront l'objet d'une saisine du CST du centre de gestion de la Charente et d'une délibération après avis du CST.

- ✓ Monsieur le Maire informe le conseil du départ au 30/10/2024 de Madame Valentine CAILLON du local situé au 1 Place Jean Luce Chevallon et également du départ à la même date de Madame Bénédicte DELAGE du local situé au 1 Bis Rue de l'église.
Monsieur le Maire doit prendre contact avec Grand Cognac afin de les informer de la disponibilité du local Rue de l'église. Annonce sur le Bon Coin ?
- ✓ Madame Esther CHIRON informe le conseil qu'il a été passé commande d'un portique et d'un agréé baling/balang. Ils viendront compléter les jeux déjà installés entre le lotissement du Renclos et le cimetière.

Liste des décisions du Maire depuis le dernier conseil municipal :

DECISION DU MAIRE N° 18/2024 :

Portant signature du devis N°SBE-2024 000018 de l'entreprise « EUROVIA PCL »
Enrobé sur entrées parcelles Route du Goulet, Rue des Romains, Rue Octave Couturier
Montant : 5 714.58 €

DECISION DU MAIRE N° 19/2024 :

Portant signature du contrat de location d'un TPE pour la Régie de la salle des fêtes de Foussignac
Montant : 26 € HT par mois

DECISION DU MAIRE N° 20/2024 :

Portant signature du devis n°CH000147 de la Société CHALLENGER concernant l'acquisition d'un portique enfant 4 agrès et d'un manège bascule 2 places
Montant : 2 564.40 € TTC

DECISION DU MAIRE N° 21/2024 :

Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur la parcelle ZN 156 - 6 Rue des Grandes Brunetières - DIA 01/2024

DECISION DU MAIRE N° 22/2024 :

Portant signature du devis n°CP242138 de la Société CHALLENGER concernant l'acquisition d'une corbeille extérieure pour l'ancien château d'eau
Montant : 246.00 € TTC

DECISION DU MAIRE N° 23/2024 :

Portant signature du devis n°S190926 de la Société DELCOURT concernant l'acquisition de disques à adapter sur la MONO BROSSE utilisée pour l'entretien des parquets
Montant : 122.40 € TTC

DECISION DU MAIRE N° 24/2024 :

Portant signature du bon de commande n°OD2408-0733 de l'ATD16 concernant l'acquisition d'un commutateur 5 ports Gigabit Ethernet et un cordon RJ45
Montant : 26.00 € TTC

DECISION DU MAIRE N° 25/2024

Fongibilité des crédits : Augmentation de crédits sur le Compte 275 (investissement dépenses) –
Caution TPE Régie salle des fêtes
Montant : 90 €

DECISION DU MAIRE N° 26/2024

Portant signature du devis n°1155 AD1 de la société DAVIAS ÉLECTRICITÉ
Remise en conformité 2024 des bâtiments communaux
Montant 2 400.00 € TTC

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h05.

Le Maire,
Georges DEVIGE

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and strokes.

La Secrétaire,
Sabine CHAPT

A stylized, handwritten signature in blue ink, featuring a large, circular loop followed by a horizontal stroke.